

[Règles d'organisation, de fonctionnement et de prise en charge des centres éducatifs fermés](#) [1]

[Arrêté du 31 mars 2015 relatif aux règles d'organisation, de fonctionnement et de prise en charge des centres éducatifs fermés du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse](#) [2]

*Journal officiel de la République française - N° 0101 du 30 avril 2015*

Cet arrêté fixe la mission, les modalités d'organisation et de fonctionnement du centre éducatif fermé, ainsi que les modalités d'intervention des agents du centre éducatif fermé.

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/r%C3%A8gles-dorganisation-de-fonctionnement-et-de-prise-en-charge-des-centres-%C3%A9ducatifs-ferm%C3%A9s>

[2] <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030536826&dateTexte=&categorieLien=id>